

Compte-rendu

1^{ère} réunion des documentalistes

Bassin de Prades/Perpignan-Nord

Année scolaire 2010-2011

Le : mardi 09 novembre 2010

Lieu : Collège Jules Verne - Le Soler

Nombre de participants : 30 (Sur 42 inscrits)

Ordre du jour :

Accueil Café

Matinée :

Présentation du programme de la journée.

Point sur le Socle Commun des Connaissances et des Compétences au Collège (S3C),

Présentation du Parcours de formation à la culture de l'information

Travail en ateliers :

- Collège : mise en place du socle commun et implication du documentaliste,

- Lycée : réforme 2^{de} : accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration et implication du documentaliste,

- Analyse des fiches repères du Pacifi, manuel de documentation de la 6^e à la 3^e - Mise en commun des expériences.

Pause cantine + café amélioré et échanges sur les livres coups de cœur

Après-midi :

- Problèmes rencontrés depuis ce début d'année,

- Séance Wikipédia,

- Clients léger et ENT : quelle expérience de terrain ? Manuels numériques

- BCDI hébergé pour les Lycées à Montpellier,

- Le défi lecture départemental.

- *Présentation du Socle Commun des Compétences et des Connaissances (S3C) par Christelle Champy*

À compter de 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.). Un livret personnel de compétences permet de suivre la progression de l'élève tout au long de sa scolarité. Tous les enseignants participent à l'évaluation. L'instauration du socle commun semble répondre à un désir d'harmonisation des systèmes éducatifs européens.

- *Présentation de Pacifi par Florence Jany*

Nous avons été informés de la préparation de ce document par M. Véran, lors de la rencontre des animateurs de bassin à Montpellier en juin dernier. Le texte a été mis en ligne sur le site Eduscol en tant que « Ressources pour la formation » en octobre 2010, il s'adresse donc à tous les enseignants : Repères pour la mise en œuvre du Parcours de formation à la culture de l'information : http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes_Pacifi_157854.pdf.

Jean-Louis Durpaire, coordinateur, explique en préambule que « les formations manquent souvent de cohérence ». Il cite son rapport intitulé « L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures », publié en mars 2009. Il précise que ce parcours « doit permettre à l'élève de se forger des compétences en matière d'information, selon une progression appuyée sur des situations de complexité croissante de la sixième à la terminale. »

La mise en œuvre de ce parcours : le professeur-documentaliste est largement cité :

- Le travail en collaboration entre professeurs documentalistes et professeurs disciplinaires paraît le meilleur atout pour la réussite de ce parcours de formation,
- les professeurs documentalistes ont une responsabilité particulière en matière de culture de l'information,
- Le professeur documentaliste s'assure que l'ensemble des élèves sortira du système scolaire en maîtrisant les compétences informationnelles lui permettant de jouer leur rôle de citoyen, de s'insérer dans le monde professionnel et d'entrer dans un processus de formation tout au long de la vie,
- Il organise le parcours de formation progressif à la culture de l'information (PACIFI),
- Il évalue les acquis en matière de maîtrise de l'information et de lecture,
- Il aide les élèves dans leurs travaux en autonomie,
- Il encourage la créativité des élèves et les initiatives positives,
- Il coopère avec les enseignants disciplinaires et les équipes pédagogiques pour faciliter les usages des ressources documentaires,
- Il coopère avec les personnels d'éducation pour mettre en place des actions éducatives et culturelles qui permettent le développement du travail autonome des élèves,
- Il met à disposition des ressources et organise la diffusion de l'information utile au sein de l'établissement,
- Il met en œuvre une veille professionnelle,
- Il connaît et fait connaître l'offre documentaire privée ou publique dans le champ scolaire,
- Il connaît et utilise les nouveaux outils d'information, de recherche, de veille informationnelle,
- Il collecte la documentation nécessaire à l'établissement et la traite,
- Il organise, gère un système d'information documentaire,
- Il accueille les publics au sein du CDI.

10 Fiches « Repères » proposées relatives à 10 capacités et 10 attitudes, et toutes inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences. Chaque fiche est organisée en 3 points : relations aux enseignements et aux dispositifs en collège, lycée et lycée professionnel ; objectifs ; exemples d'actions possibles au collège, lycée ou lycée professionnel.

La présentation de ce parcours a provoqué quelques réactions pendant la réunion et dans la semaine suivante. Il nous semblait important en effet de faire remonter notre ressenti sur ce nouveau texte. En résumé, nous avons remarqué que le rôle de pédagogique n'est pas clairement établi :

- Le groupe de travail à l'origine de ce document est constitué majoritairement de professeurs-documentalistes, nous pouvons donc partir du principe que ce texte a été conçu à destination de ce même public, n'excluant pas bien entendu une diffusion plus globale vers l'ensemble de la communauté éducative. Jean-Michel Blanquer, Directeur général de l'Enseignement scolaire, exprime d'ailleurs cette intention : « Ce document est un outil mis à disposition de l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires. Il est conçu pour répondre aux besoins des professeurs-documentalistes (...)».
- Il semblerait que le professeur-documentaliste doive davantage intervenir en qualité de **« coach pédagogique »** qu'en tant que professeur d'une discipline transversale. Or, ce n'est pas cette évolution du métier vers laquelle nous voulons tendre...
- Le professeur-documentaliste doit évaluer les acquis en information et lecture et aider des groupes d'élèves mais ne forme pas les élèves en classe. Doit-il procéder à une évaluation diagnostique à l'entrée de la 6^e ou de la 2^e ? Quels sont les moyens qui lui seront alors donnés ?
- Il doit « s'assurer que l'ensemble des élèves sortira du système scolaire en maîtrisant les compétences informationnelles » : un livret inspiré du livret CAMI, expérimenté par certains professeurs documentalistes du Bassin, permettait d'apprécier les progrès des élèves et d'évaluer la formation reçue par chaque élève en fin de 3^eme, de façon à pouvoir mettre en œuvre des séances de remédiation pour les élèves les plus en difficulté. Comment le professeur-documentaliste peut-il valider l'ensemble de ces compétences ?
- Enfin les 10 Fiches Repères présentent un intérêt certain en donnant des pistes pour réaliser des Fiches Personnelles permettant d'évaluer les compétences des élèves en matière d'information, et ainsi d'associer le professeur documentaliste à la mise en place du Socle Commun de connaissances et de compétences.
- Finalement, seules ses activités de gestion et de communication sont mises à l'honneur, en passant sous silence son intervention concrète auprès des classes. Or, le contenu des fiches présentées ensuite correspond à l'offre de formation traditionnelle proposée par la plupart des enseignants-documentalistes au sein des établissements scolaires.

Nous ne pouvons que regretter que ce texte n'ait pas été l'occasion de penser un véritable référentiel de compétences info-documentaires et de la culture de l'information, un programme de formation qui soit piloté par le professeur-documentaliste, assorti d'un nombre d'heures de formation par niveau de classe, en collaboration étroite avec les enseignants de discipline. Cela qui aurait facilité le travail de tous, et aurait permis à nos actions d'être plus cohérentes et plus structurées.

14 h 00 reprise des travaux

- *Compte rendu sur le socle commun :*

La mise en place de cette évaluation dépend de l'organisation de chaque établissement. Pour 2010-2011, il est urgent d'évaluer les élèves de 3^e. Au collège de Bourg-Madame, une répartition par discipline et par niveau a été adoptée en guise d'expérimentation. Cette répartition n'exclut pas un travail interdisciplinaire mais permet simplement de savoir quel est l'enseignant responsable du renseignement ou du non renseignement des items. La documentaliste a en charge certains d'entre eux qui se trouvent reprendre les compétences à atteindre lors de séances déjà expérimentées avec les disciplines. Au collège d'Espira de l'Agly, l'évaluation fait suite à un projet interdisciplinaire en 3^e. Ailleurs, certains collègues travaillent à partir d'un référentiel en documentation inscrit dans le Socle commun à l'aide du logiciel SACoche.

Pour résumer, les professeurs-documentalistes peuvent, comme pour le B2i valider des compétences dans la plupart des piliers du Socle commun. Mais des interrogations subsistent. Il s'agit d'évaluer un socle commun mais il n'est pas validé de façon commune et harmonisée. Le libre choix laissé aux établissements ne garantit pas que les élèves soient formés et évalués sur les mêmes compétences. Un pilier peut être validé sans que la totalité des compétences le soit. A-t-on présenté le livret aux élèves et a-t-on détaillé avec eux les piliers sur lesquels ils vont être évalués ?

Il existe actuellement plusieurs logiciels d'évaluation des compétences : Sacoche, Pronote, Tic et tac, Vls.

- *Compte rendu sur l'accompagnement personnalisé en lycée*

La situation est très disparate. L'anticipation et la coordination en amont a souvent permis une organisation structurée. Certains documentalistes n'ont pas été consultés par le chef d'établissement pour la mise en place de l'Accompagnement personnalisé. D'autres ont participé aux réunions de préparation en juin 2010. Les interventions se font sur des séances de présentation complète du cdi, sur des séances méthodologiques, et pour d'autres collègues, sur la prise en charge de groupe sur plusieurs séances.

- *Compte rendu sur PACIFI*

L'atelier concernant le parcours de formation avait pour but d'analyser plus particulièrement les 10 fiches repères proposées. Nous avons constaté qu'elles reprenaient les étapes de la recherche documentaire, que nous intégrons déjà dans les séances que nous animons avec les enseignants de discipline dans le cadre de projets menés en direction des élèves. Ces fiches se recoupent souvent et donnent l'impression de répéter les différentes étapes. Il semblerait donc qu'elles s'adressent plus à des enseignants de discipline que véritablement aux professeurs-documentalistes, même si elles permettraient de nous associer à la mise en place du Socle Commun de connaissances et de compétences.

- Présentation du manuel des savoirs info-documentaires (explications et point de vue de Cécile Heckel, enseignante au collège de Rivesaltes et Saint Cyprien, à l'origine de ce projet)
 - o *Contexte de la naissance d'un livre :*

J'ai entrepris ce projet de manuel des savoirs info-documentaires pour le collège il y a deux ans. Ce livre s'est révélé essentiel dans le contexte actuel : En effet, étant donné le problème de reconnaissance de la profession, l'absence d'une circulaire de mission actualisée, l'absence d'un référentiel de compétences sont autant de raisons qui m'ont encouragée à rédiger un tel livre.

Dans les CDI, nous sommes sollicités pour notre rôle pédagogique et en même temps nous souffrons de la saturation des CDI. Nous aimerions que soit consolidé le statut d'aide documentaliste pour nous aider dans notre travail au quotidien et une fois pour toute pouvoir penser à une répartition des tâches.

Les élèves aimeraient une ouverture totale du CDI. Les documentalistes préfèrent que l'ouverture se fasse en leur présence.

Les professeurs sont divisés sur le rôle du documentaliste et sur leur propre rôle en matière de recherche documentaire. Ils utilisent de nombreuses ressources pédagogiques mais pensent souvent que le fonds est plutôt destiné aux élèves. L'initiation à la recherche documentaire revient au documentaliste pour certains, aux enseignants pour d'autres, d'où la nécessité pour les documentalistes de faire connaître leur spécificité.¹

Les associations professionnelles, les enseignants documentalistes réunis en réunion de bassin et les acteurs éducatifs (FADBEN, CDDP, CRDP...) font un travail considérable pour défendre la profession² mais ça ne suffit pas. Le métier de professeur documentaliste a beaucoup évolué ces dernières années et change encore beaucoup aujourd'hui. Le plus souvent dans les textes règlementaires, le professeur documentaliste apparaît comme une personne ressource, gestionnaire d'un lieu, mais son rôle pédagogique est souvent passé sous silence. Il arrive aussi que ce dernier ne soit pas cité du tout et qu'il ne soit question que d'un lieu.... le CDI. Parce que c'est encore et toujours la circulaire de mission n°86-123 du 13 mars 1986³ qui s'applique et que depuis, beaucoup de choses ont changé, nous souhaiterions pouvoir exercer notre métier passion, dans la dignité et avec toute la reconnaissance qu'il mérite.

- o *Objectifs du manuel des savoirs info-documentaires*

Je propose cet outil pour que nous allions tous dans une même direction, pour guider les enseignants documentalistes dans leur entreprise pédagogique. Face à un vide juridique et avec la volonté de proposer un document pratique et théorique je propose un manuel pour enseigner les savoirs info-documentaires au collège. Cet ouvrage se veut être une « référence » en matière de science de l'information et de la documentation à la fois pour les professeurs documentalistes qui travaillent sur le terrain dans les CDI et pour leurs élèves de collège. Plusieurs professionnels se sont intéressés à la question d'un référentiel des compétences. Je me suis donc appuyée⁴ pour organiser ce manuel. Ce livre apporte une solution pour guider notre profession sur un chemin commun. Nos pratiques, nos visions du métier sont très différentes, d'une académie à une autre, et même d'un CDI à un autre et pourtant il me paraît souhaitable que nous ayons une base de travail commune pour amener les élèves à maîtriser les outils qu'on leur propose, qu'ils aient des compétences informationnelles identiques au sortir du collège. Je propose cet ouvrage qui allie théorie et pratique pour que les élèves sortent du collège avec un bagage solide en matière d'éducation à l'information.

(1) : **Documentalistes coordonnateurs des BEF de l'Académie de Nice.** Les politiques documentaires des établissements scolaires. Doc@zur [en ligne]. Septembre 2004. Disponible sur : <http://www.ac-nice.fr/docazur/IMG/pdf/Rapport_Durpaire_resume.pdf> (consulté le 05.12.2010)

(2) : **Fédération des enseignants documentalistes de l'Education Nationale.** Un référentiel métier. Mediadoc [en ligne]. Mars 2006. Disponible sur : <<http://www.fadben.asso.fr/IMG/pdf/Mediadoc-mars2006-enligne.pdf>> (consulté le 05.12.2010)

(3) : **Ministre de l'Education nationale**. Circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986. Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information. BO n°12, 27 mars 1986. <<http://www.cndp.fr/savoircdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1980-1989/circulaire-n-86-123-du-13-mars-1986.html>> (consulté le 05.12.2010)

(4) : **Groupe de réflexion sur le socle commun en documentation**. Classement des compétences. Académie de Rouen. [en ligne]. 2009. Disponible sur : <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:p2cJ_sbjL4YJ:documentaliste.ac-rouen.fr/spip/IMG/doc/annexe_5_classement_des_comp%C3%A9tences+li%C3%A9es+aux+proc%C3%A9dures+CDI&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr> (consulté le 05.12.2010)

(5) : **Christian Philippe**. Enseigner en tant que documentaliste. Savoirscdi [en ligne]. 2008. Disponible sur : <<http://www.cndp.fr/savoircdi/metier/reflexion-regards-pluriels-sur-le-metier-de-documentaliste-de-cdi/regards-institutionnels/enseigner-en-tant-que-documentaliste.html#c772>> (consulté le 05.12.2010)

○ *Enseigner en tant qu'enseignant documentaliste*

L'enseignant documentaliste organise un espace, un lieu de culture, un savoir qu'il valorise auprès des élèves. Il met aussi en place des activités pédagogiques en partenariat avec les autres enseignants pour rendre ce savoir accessible, leur expliquer combien il est important de comprendre cet espace organisé et comment l'exploiter au mieux pour les aider dans leur travail mais aussi dans leur vie quotidienne en s'informant pour prendre des décisions.

Les élèves évoluent dans une multitude d'informations, ils évoluent dans une société de l'information. « Et si notre métier d'enseignant documentaliste tout particulièrement avait à voir avec cette ambition de transformer des savoirs sociaux en savoirs scolaires. Dans une contribution sage à la résistance aux clichés aux idées reçues ou toutes faites. Dans une mission nécessaire - rappelée par le socle commun, item 6 et notamment dans « faire preuve d'esprit critique » - d'aider chacun à se construire dans ce désordre d'informations prolixes et hâtives- son opinion personnelle. »⁵ En proposant de travailler dans ce sens, nous pourrions avec les collègues enseignants documentalistes de lycées proposer un parcours équivalent adaptés aux lycéens.

Un travail en atelier autour de ce projet de manuel des savoirs info-documentaires sera proposé aux collègues volontaires lors de la prochaine réunion de bassin.

- *Séance Wikipedia*

Les collègues du collège de Saint-Estève ont présenté une séance effectuée sur l'encyclopédie Wikipédia. Nous avons réfléchi sur les pratiques pédagogiques nécessaires à un travail sur la fiabilité des sources avec les élèves. Comment porter un regard critique sur l'utilisation de Wikipédia sans pour autant dénigrer son utilisation ?

- *Clients légers*

Certains lycées utilisent des ordinateurs dits « clients légers ». Comme nous l'avons déjà pressenti, ces outils posent quelques problèmes. C'est le cas au lycée Maillol. Les élèves ne peuvent rien imprimer et ne peuvent pas stocker de document. Cependant, certains logiciels spécifiques peuvent y être installés sur demande, par l'intermédiaire du CRDP (à vérifier pour la prochaine réunion de bassin).

- *Manuels scolaires numériques:*

Malgré le développement du numérique, il semble que les manuels scolaires numériques sont encore très peu répandus. Tarifs prohibitifs, et peu éloignés du prix des versions papier. Il nous semble que cela nécessiterait une réflexion et une négociation des tarifs aux niveaux départemental et régional avec les éditeurs.

- *BCDI web hébergé dans les Lycées.*

Tous les lycées publics et agricoles peuvent demander cet hébergement à la Diaser.

Il semblerait que l'ENT académique intégrera la brique E-sidoc avec le module BCDI Web et le site.tv ce serait le cas aussi de l'encyclopédie Larousse.

- *Défi lecture*

Les dates ont été modifiées car les élèves du collège d'Andorre n'auraient pas pu y participer (Période de vacances scolaires). Il faut retenir désormais les dates suivantes pour les défis départementaux : 12 avril : 6^{ème} et 14 avril : 5^{ème}.

Un titre de la sélection de la classe de 5^{ème} pose problème : « Le bâtard de l'espace ». Un vote est organisé à main levée afin de savoir s'il sera retiré de la sélection. La réponse est non, a priori. Au collège de Font-Romeu, les enseignants ont décidé que les élèves n'auraient pas à lire ce recueil de nouvelles de science-fiction chez eux mais que certaines nouvelles seraient étudiées en classe. La question sera posée aux documentalistes de l'autre bassin du département afin de définir si ce livre sera sorti ou non de la sélection du défi lecture départemental organisé par le CDDP de Perpignan.

- *Organisation de la prochaine réunion*

La prochaine réunion se déroulera le jeudi 17 mars au lycée Charles Renouvier à Prades.

Ordre du jour prévu :

- le « CDI à l'heure du Web 2.0 » : présentation de séances sur les réseaux sociaux, les outils web,
- L'accompagnement éducatif en lien avec la journée inter catégorielle du 05 janvier 2011,
- Atelier pour développer le manuel scolaire proposé par Cécile Heckel,
- Le portail E-sidoc : intervention de Barbara Loup de 14h30 à 15h30 pour la présentation de ce portail qui sera disponible pour les lycées dont les bases BCDI sont hébergées à Montpellier.

Compte-rendu rédigé par Christelle Champy, Florence Jany et Yann Dutheil, animateurs de bassin, avec l'aide de Muriel Bernabeu, Cécile Heckel (Cf. Manuel des savoirs info-documentaires), Véronique Durand, Anne Guitart, Myriam Ruiz, Carole Sénéchal et Didier Xuereb (Cf. Pacifi).

Le 06 décembre 2010.